Panorama législatif et réglementaire du second semestre 2023

Type	Actualité
Date de publication	16 janvier 2024

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/news/2024-01-16_1

Plus de 800 textes de toute nature (lois, Ordonnances Souveraines, arrêtes, décisions, de portée générale ou de caractère individuel) ont été publiés au *Journal de Monaco* depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre 2023.

En s'en tenant aux seuls textes de portée générale, ce sont 167 d'entre eux qui ont été publiés au Journal de Monaco et intégrés dans le fonds de législation consolidée du site Legimonaco lors de ce second semestre :

Textes sélectionnés au cours des seconds semestres				
	2023	**2022**	**2021**	**2020**
Lois	10	18	14	13
Ordonnances Souveraines	43	39	30	30
Arrêtés ministériels	91	94	72	73
Autres textes*	23	25	60	45
Total	**167**	**176**	**176**	**161**

** arrêtés municipaux, décisions souveraines, décisions ministérielles, circulaires et règlements.*

Pour l'ensemble de l'année qui vient de s'achever, ce sont 320 textes qui ont publiés au Journal de Monaco et intégrés dans le fonds de législation consolidée du site Legimonaco :

Textes sélectionnés au cours des premiers semestres				
	2023	**2022**	**2021**	**2020**
Lois	14	24	15	20
Ordonnances Souveraines	83	81	69	70
Arrêtés ministériels	187	178	135	141
Autres textes*	56	68	122	125
Total	**320**	**351**	**341**	**356**

** arrêtés municipaux, décisions souveraines, décisions ministérielles, circulaires et règlements.*

La production normative monégasque s'avère relativement stable par rapport aux années précédentes. En effet, la différence que l'on peut observer, d'une trentaine de textes, est principalement due à la diminution du nombre de décisions ministérielles intervenues pour faire face à la crise sanitaire. Si les textes pris ont été un peu moins nombreux, leur importance en volume a souvent augmenté. Ainsi la loi n° 1.549 du 6 juillet 2023 dite Moneyval I, composée de 127 articles, a opéré plus de 170 modifications dans le corpus des textes existants.

Quelques traits caractéristiques se dégagent de la production normative des six derniers mois de l'année 2023. Pour l'essentiel, la législation et la réglementation de la période écoulée a porté sur les quatre mêmes domaines qu'au premier semestre : l'économie et la fiscalité (I), la fonction publique (II), le domaine médico-social (III), l'environnement et les transports (IV). Le présent panorama est l'occasion de rappeler les principaux textes qui sont intervenus dans ces matières au cours de cette période.

I- L'économie et la fiscalité

Le domaine économique a continué de faire l'objet d'une législation abondante. À ce titre, plusieurs textes relatifs à la lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent ont été publiés, tels que :

- Les lois Moneyval n° 1.549 du 6 juillet 2023 (partie I) ; n° 1.550 du 10 août 2023 (partie II) et n° 1.553 du 7 décembre 2023 (partie III) portant adaptation de dispositions législatives en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;

- L'Ordonnance Souveraine n° 10.076 du 31 juillet 2023 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 2.318 du 3 août 2009 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 10.077 du 31 juillet 2023 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 8.664 du 26 mai 2021 relative aux procédures de gel des fonds et des ressources économiques en application de sanctions économiques internationales, modifiée
- L'Ordonnance Souveraine n° 10.124 du 21 septembre 2023 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 2.318 du 3 août 2009 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive et la corruption, modifiée ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 10.282 du 20 décembre 2023 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 2.318 du 3 août 2009 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée.

Par ailleurs, de nombreux textes relatifs à divers taux et montants sont intervenus tels que :

- La loi n° 1.548 du 6 juillet 2023 portant diverses dispositions d'ordre fiscal ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 9.988 du 21 juillet 2023 portant fixation du taux de l'intérêt légal ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 10.219 du 22 novembre 2023 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 2.271 du 6 juillet 2009 relative à la détermination du taux de l'usure, modifiée ;
- Ou encore l'Ordonnance Souveraine n° 10.280 du 20 décembre 2023 relative à la contribution touristique instituée par le Chapitre V de la loi n° 1.548 du 6 juillet 2023 portant diverses dispositions d'ordre fiscal.

II- La fonction publique

La fonction d'État a également bénéficié d'une importante production normative. Les textes suivants intervenus en la matière méritent d'être mentionnés :

- L'arrêté ministériel n° 2023-412 du 7 juillet 2023 portant majoration du traitement indiciaire de base de la Fonction Publique ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 9.931 du 15 juin 2023 fixant les principes et règles éthiques, déontologiques et de conformité des membres du Gouvernement ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 10.113 du 14 septembre 2023 fixant la composition et le fonctionnement de la commission de la fonction publique ;
- L'arrêté ministériel n° 2023-607 du 16 octobre 2023 portant majoration du traitement indiciaire de base de la Fonction Publique ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 10.308 du 22 décembre 2023 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 9.640 du 23 décembre 2022 portant dispositions générales de caractère statutaire applicables aux agents contractuels de l'État.

III- L'environnement et le transport routier

La préoccupation environnementale a conduit à l'adoption de plusieurs textes, parmi lesquels :

- L'arrêté ministériel n° 2023-425 du 14 juillet 2023 relatif à la maîtrise énergétique au sein des bâtiments publics affectés à une mission de services publics et à l'exemplarité de l'État et de la Commune ;
- La décision ministérielle du 29 novembre 2023 prolongeant les dispositions de la décision ministérielle du 11 mai 2023 relative à la situation de sécheresse sur le territoire de la Principauté de Monaco ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 10.198 du 21 novembre 2023 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 2.214 du 9 juin 2009 portant création et organisation de la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement, modifiée.

Compte tenu de la spécificité géographique de la Principauté, le domaine du transport routier a fait également l'objet de nombreux textes avec, entre autres, plusieurs modifications apportées du Code de la route. C'est notamment le cas des textes suivants :

- L'Ordonnance Souveraine n° 10.111 du 14 septembre 2023 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

- L'Ordonnance Souveraine n° 10.122 du 21 septembre 2023 modifiant les dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 10.123 du 21 septembre 2023 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 10.197 du 21 novembre 2023 modifiant les dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée.

IV- Le domaine médico-social

Enfin, le domaine médico-social a donné lieu à une abondante législation et réglementation.

La crise sanitaire a encore fait l'objet de sept textes publiés au cours du second semestre 2023, parmi lesquels la Décision ministérielle du 18 juillet 2023 prolongeant jusqu'au 31 octobre 2023 certaines mesures qui devaient prendre fin le 31 juillet 2023, prise en application de l'article 65 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.387 du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (2005) en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies.

La profession de vétérinaire a notamment été encadrée par la loi n° 1.556 du 14 décembre 2023 relative à l'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaires.

Après la publication de la Loi n° 1.544 du 20 avril 2023 instituant une Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire, le second semestre a vu l'adoption de mesures permettant sa mise en place au 1er janvier 2024, tels que :

- L'Ordonnance Souveraine n° 10.257 du 7 décembre 2023 relative à la prestation de bonification, à l'allocation compensatoire et au remboursement des cotisations institués par la loi n° 1.544 du 20 avril 2023 instituant une Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 10.258 du 7 décembre 2023 relative à la retraite complémentaire anticipée avec le cumul d'une activité professionnelle instituée par la loi n° 1.544 du 20 avril 2023 instituant une Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire ;
- L'arrêté ministériel n° 2023-699 du 11 décembre 2023 fixant les paramètres financiers de la Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire.

En outre, plusieurs textes relatifs au remboursement de frais médicaux ont été publiés. Peuvent être cités pour exemple : l'arrêté ministériel n° 2023-459 du 31 juillet 2023 modifiant l'arrêté ministériel n° 2015-380 du 8 juin 2015 relatif à l'aide sociale en faveur des personnes handicapées, modifié ; l'arrêté ministériel n° 2023-698 du 11 décembre 2023 portant revalorisation des pensions d'invalidité servies par la Caisse de Compensation des Services Sociaux ; ou encore l'arrêté ministériel n° 2023-701 du 11 décembre 2023 modifiant l'arrêté ministériel n° 2003-416 du 31 juillet 2003 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse d'Assurance Maladie, accident et maternité des Travailleurs Indépendants, modifié.

Enfin, concernant les autres domaines du droit, on notera en matière pénale, l'intervention de la loi n° 1.555 du 14 décembre 2023 relative à l'indemnisation des victimes d'infractions à caractère sexuel, de crimes et délits envers l'enfant, de violences domestiques et d'autres infractions portant atteinte aux personnes

Liens annexes

Voir l'actualité « Panorama législatif et réglementaire du premier semestre 2023[1 p.5] » du 28 juillet 2023.

Notes

Liens

1. ^ [p.4] https://legimonaco.mc/news/2023-07-28_1/